



Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20241008-DB20241011_2-BF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°11

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Ronan LOAS

Le maire propose de modifier le budget 2024 de la Cuisine Centrale et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires (cf document joint) comme suit :

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes :

Subvention perçue	<u>5 000 €</u>
Total recettes	<u>5 000 €</u>

Evolution des dépenses :

Dotation aux amortissements (complément de crédits) :	<u>5 000 €</u>
Total dépenses	<u>5 000 €</u>

Evolution de l'autofinancement = RN – DN	0 €
---	------------

INVESTISSEMENT

Evolution des recettes :

Dotation aux amortissements :	<u>5 000 €</u>
Total recettes	<u>5 000 €</u>

Evolution des dépenses :

Matériel de cuisine :	<u>5 000 €</u>
Total dépenses	<u>5 000 €</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la décision modificative n°1 de l'année 2024 correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité

